

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SOUS PREFECTURE
DE DUNKERQUE

14 SEP. 2016

REÇU LE

Planification, Schéma de Cohérence Territoriale, action foncière

Plan Local d'urbanisme de GHYVELDE - Approbation de la procédure de modification.

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil qu'il a été décidé, par délibération du 3 mars 2016, d'engager la première procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE approuvé le 15 octobre 2015.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a ensuite été notifié à la commune et aux personnes publiques associées.

Puis le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE a fait l'objet d'une enquête publique du 11 avril au 11 mai 2016 inclus.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-44,

Vu la délibération du 15 octobre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE,

Vu la délibération en date du 3 mars 2016 décidant d'engager la première procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE,

Vu le rapport et les conclusions remis par le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique portant sur le projet de modification,

Vu l'avis de la commission "Urbanisme règlementaire, foncier et habitat".

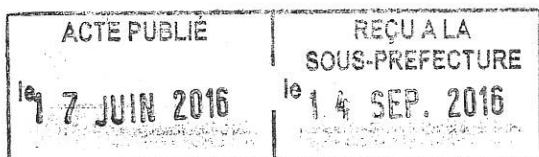
Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après avoir délibéré,

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme modifié est mis à la disposition du public les jours ouvrables, et aux heures d'ouverture des bureaux :

- En communauté Urbaine de Dunkerque,
- A la mairie de GHYVELDE,
- En Préfecture du Nord à LILLE.

La présente délibération fera l'objet d'une mention dans le journal "la Voix du Nord".

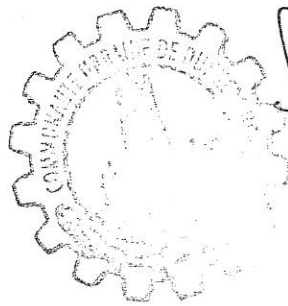


La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant une période d'un mois en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairie de GHYVELDE.

Le Plan Local d'Urbanisme est exécutoire à compter de l'accomplissement des formalités de publicité énoncées ci-dessus.

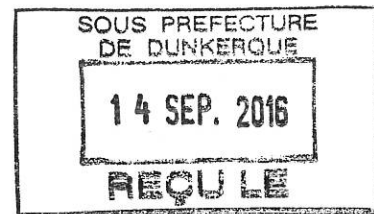
La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le 16 JUN 2016



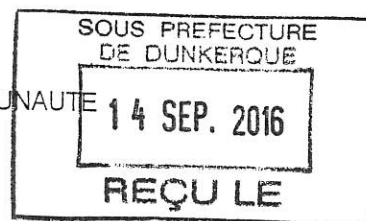
Le Président

Patrice VERGRIETE



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 16 juin 2016
18h15



Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Mme Mélanie LEMAIRE
Nombre de conseillers en exercice : 69
Date de convocation de séance : 09/06/16

Présents :

M. Patrice VERGRIETE,

Président,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,

Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMONT, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER

Vice-Présidents,

Mme Sabrina KHELLAF,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Jean-Luc DAR COURT, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. André HENNEBERT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Martine COUDEVYLLLE, Mme Nadia FARISSI, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCIUEUX, Mme Nicolle LUSTRE, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leïla NAIDJI, Mme Stéphanie PEEREN, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Alice VARET, Mme Marjorie VOITURIEZ,

Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Johnny DECOSTER, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Guy LECLUSE, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Jérôme SOISSONS, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent VANRECHEM,

Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :

M. Didier BYKOFF, Mme Joëlle CROCKEY, Mme Claudine DUCCELLIER, M. Philippe EYMERY, Mme Martine FORTUIT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Josiane ALGOET à Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Fabienne CASTEL à Mme Isabelle KERKHOF, M. Claude CHARLEMAGNE à M. André HENNEBERT, Mme Annette DISSELKAMP à Mme Martine COUDEVYLLLE, M. Régis DOUILLIET à M. Yves PANNEQUIN, M. Guillaume FLORENT à M. Jérôme SOISSONS, Mme Séverine WICKE à Mme Marjorie VOITURIEZ.